



Ville de
Graveson



Projet pédagogique ALSH de Graveson 2018

1

I. Présentation de la structure.

Le centre de loisirs est agréé par le Ministère de la Jeunesse et des Sport.

N°d'agrément de l'ALSH 3-11 ans : 0130545CL000217.

N°d'agrément de l'ALSH 11-17 ans : 0130545CL000317.

Le centre de loisirs est géré par la Mairie de Graveson et piloté par le Service Enfance-Jeunesse de la commune.

Il peut accueillir 120 enfants âgées de 3 à 17 ans.

Il se compose de 2 pôles. Le pôle enfance qui se compose d'un groupe de maternelles pouvant recevoir jusqu'à 56 enfants de 3 à 6 ans et d'un groupe élémentaire pouvant recevoir jusqu'à 48 enfants de 7 à 11 ans. Le pôle Jeunes qui peut recevoir jusqu'à 16 enfants de 11 à 17ans.

Le centre de loisirs est accessible à tous les enfants, ceux de la commune et ceux de l'extérieur dans la limite des places disponibles.

L'accueil des enfants est réparti sur 3 sites et les enfants y sont reçus selon leur âge :

- Les enfants scolarisés en maternelle sont accueillis à l'école maternelle publique.
- Les enfants scolarisés en élémentaire sont accueillis au complexe sportif de la Roulade.
- Les enfants collégiens et lycéens sont accueillis à l'Espace Jeunes et sont amenés à se déplacer sur les différentes structures selon les sorties.

Ces sites disposent d'équipements adéquats adaptés aux enfants : salles d'activités avec le matériel adapté à l'âge de l'enfant, sanitaires, cour, préau, stade...

Des lieux publics tels que le Jardin des 4 saisons, le city stade, la salle polyvalente ou la médiathèque peuvent également être utilisés.

II. Dates et conditions d'ouverture de l'ALSH.

| | Vacances | | | | Périodes scolaires | |
|-------------------|------------------------------|------------------------------|------------------------------|------------------------------|-----------------------|-------------------------------------|
| | Hiver | Printemps | Eté | Automne | Mercredis | Vendredis/ Samedis |
| 3 – 11 ans | Du 26/02 au 09/03/2018 | Du 23/04 au 04/05/2018 | Du 09/07 au 03/08/2018 | Du 22/01 au 02/11/2018 | Tous les mercredis | |
| 11 – 17 ans | | | Du 09/07 au 10/08/2018 | | Tous les mercredis | Tous les vendredis et samedis |

Le centre de loisirs est fermé du 13 août au 3 septembre 2018 ainsi que pendant les vacances de Noël, soit du 24 décembre au 7 janvier 2019.

Pour les enfants de 3 à 11 ans :

- Tous les mercredis, le centre de loisirs les accueille de 7h45 à 18h. Ils peuvent être inscrits à la journée ou à la demi-journée. Les enfants qui restent la journée prennent un pique-nique pour le repas du midi.
- Pendant les vacances scolaires, le centre de loisirs accueille les enfants toute la journée de 7h45 à 18h avec un service de restauration compris.
Les enfants sont inscrits obligatoirement à la semaine, excepté les 3-4 ans qui peuvent être inscrits à la journée.

Pour les enfants de 11 à 17 ans :

- Un accueil est prévu les mercredis et samedis après-midi de 14h à 18h. Les enfants s'inscrivent selon leur choix d'activité. Il en est de même pour les vendredis soirs de 17h à 21h30.
- Pendant les vacances scolaires, un programme d'activités est proposé aux jeunes et ils s'inscrivent également en fonction de leurs envies. L'activité peut se dérouler sur une demi-journée ou sur la journée entière.
- Deux séjours de 4 jours et 3 nuits sont proposés pendant les vacances d'été.
- Un week end ski d'une nuitée est proposé courant du mois de mars.

III. Encadrement.

Une équipe permanente employée à l'année par la commune assure l'encadrement des enfants, accompagnée d'animateurs recrutés pour les vacances. Cette équipe est composée de :

- Un directeur : Sylvain Durand, titulaire du concours ETAPS.
- Une directrice adjointe : Mylène Chotard, titulaire d'un DEJEPS.
- Deux animatrices : Delphine Dupont, titulaire d'un CAP petite enfance.
Nathalie Michel, titulaire d'un BAFA.
- Pour les mercredis, l'équipe d'ATSEM renforce à tour de rôle l'équipe en place et Sylvie Busutill encadre également le groupe des élémentaires.
- Une coordinatrice et animatrice pour les ados : Coralie Gontard, titulaire d'un DEJEPS.

Les animateurs recrutés pour les vacances sont majoritairement titulaires d'un diplôme ou brevet de l'animation afin de respect les exigences d'encadrement en vigueur, c'est-à-dire 1 animateurs pour 8 enfants de moins de 6 ans et 1 animateur pour 12 enfants de plus de 6 ans.

IV. Nature des activités proposées.

Pour l'ALSH 3-11 ans, les activités proposées suivent un thème en lien, la plupart du temps, avec l'époque de l'année (saison, fêtes, traditions,...). Les activités alternent jeux sportifs, balades, jeux de mouvements avec jeux calmes, ateliers créatifs et temps de repos. Les activités proposées répondent aux besoins et envies des enfants tout en respectant leur âge et le rythme de leur journée.

Pendant les vacances, une sortie par semaine est organisée pour chaque groupe, en lien avec le projet des vacances. Elle permet aux enfants du centre de loisirs de découvrir de nouveaux lieux et d'appréhender de nouveaux espaces, hors de leur commune.

Les mercredis sont aussi organisés selon la motivation et la fatigue des enfants mais proposent toujours des activités adaptées aux enfants présents.

Pour les 11-17 ans, une boîte à idée ainsi que des moments de concertation permettent de connaître les envies, idées et autres désirs des jeunes. Cela permet tant que cela est possible, de constituer un programme qui répond au mieux à leur demande. Ainsi, dès que le programme est mis en place, ils s'inscrivent aux activités qui les intéressent et y participe à la date prévue.

Nous essayons d'alterner des activités qui se déroulent sur l'Espace Jeunes qui sont en libre accès avec des activités à l'extérieur de la commune où le temps et le nombre de places sont définis.

V. Préparation et évaluation.

Des temps de préparation sont mis en place afin que les temps d'encadrement et d'animation se déroulent au mieux.

Pour les mercredis des 3-11 ans, l'équipe d'animation prépare les temps d'accueil tous les mardis après-midi. Ces temps permettent de travailler sur les activités à proposer mais également à faire des bilans de fonctionnement et à réajuster en cas de difficultés rencontrées.

Pour les vacances scolaires, une journée de préparation est organisée avant l'ouverture du centre de loisirs afin de réunir l'ensemble de l'équipe (permanents et recrutés) pour travailler au mieux sur l'accueil à venir.

Pour les 11-17 ans, le programme se prépare essentiellement à l'aide des jeunes grâce à leurs idées et suggestions. L'équipe se réunit une fois par semaine afin de réfléchir aux différentes pistes à exploiter pour le bon fonctionnement de l'accueil.

Les évaluations se font de différentes manières :

- Pour les 3-11 ans, des évaluations de terrain, avec des interrogations auprès du public et le ressenti des animateurs à la suite des activités proposées permettent de connaître le niveau de réussite de l'activité.
- Une fiche quotidienne (ou hebdomadaire) est à remplir par l'équipe d'animation afin d'avoir des petits bilans du déroulement des vacances. Elles sont récupérées à la fin des vacances. En cas de soucis important, la communication verbale reste la première et imminente solution pour traiter efficacement et dans les meilleurs délais les incidents rencontrés.
- Pour les 11-17 ans, c'est encore le comportement et la verbalisation des jeunes quant à l'activité qui vont être les meilleurs indicateurs de satisfaction et de réussite. La boîte à idée peut permettre également de « glisser » des sentiments de manière plus discrète.

VI. Les objectifs pédagogiques.

A. Pour l'enfant :

- Découvrir et s'appropriier le thème à travers des supports et des techniques variés en s'appuyant sur l'imagination, la créativité et la détente.
- S'impliquer en tant qu'acteur de ses loisirs.
- Comprendre le sens de la vie quotidienne avec les tâches qui lui incombent : débarrasser, nettoyer, ranger...
- Développer l'autonomie tout en s'inscrivant dans une dynamique de groupe.
- Accorder une importance aux temps calmes, moments de détente, de relaxation plus centré sur l'individu que le groupe.

B. Pour les animateurs :

- Faire vivre le thème, mettre à profit ses capacités, mettre en scène la présentation des activités.
- Apprendre de nouvelles techniques d'animation en corrélation avec les objectifs éducatifs de la structure.
- Mettre en place des animations sur plusieurs séances afin de permettre aux enfants qui le souhaitent de s'investir dans un projet.
- Sensibiliser les enfants au respect de soi, d'autrui, du matériel et de la nature.
- Faire le lien entre les différentes tranches d'âge notamment en préparant des activités communes à différents groupes.

VII. Rôle et fonction de l'équipe d'encadrement.

A. Le directeur et son adjointe

- Ils sont garants du projet pédagogique.
- Ils assurent la sécurité physique et morale de l'ensemble des acteurs de l'accueil de loisirs.
- Ils assurent les fonctions administratives, logistiques et relationnelles de l'accueil.
- Ils doivent permettre aux animateurs d'avoir un suivi régulier de leur méthode d'animation.
- Ils assurent la communication au sein de l'équipe par des réunions et des entretiens individuels si nécessaires.
- Ils font le lien entre parents, partenaires, équipe d'animation et autres acteurs de l'accueil de loisirs.

B. Les animateurs.

- Ils ont en charge directe la sécurité physique, physiologique et morale des enfants qui sont sous leur responsabilité.
- En cohérence avec le projet pédagogique, auquel il est nécessaire qu'ils adhèrent, ils gèrent les animations et la vie quotidienne des enfants.
- Ils sont soucieux de la réglementation et doivent l'appliquer. En cas de doute, ils peuvent se documenter et/ou se renseigner auprès de l'équipe de direction.

- Etant un des garants de l'éducation des enfants, ils doivent faire preuve d'autorité quand cela se révèle nécessaire.
- Ils veillent à la bonne utilisation du matériel, à son nettoyage et au rangement. Pour cela ils peuvent (et cela est vivement encourager !) se faire aider par les enfants.
- Ils participent aux réunions d'équipe ; en cas d'absence ils doivent obligatoirement prendre connaissance des informations dès leur retour.

VIII. Journée type du centre de loisirs 3-11 ans.

Pendant les vacances scolaires :

7h45 – 9h : accueil échelonné des enfants sur les différents sites selon leur tranche d'âge. Les responsables d'accueil prennent soin de cocher les enfants au fur et à mesure de leur arrivée. Ils vérifient auprès des parents s'il n'y a pas d'information particulière et s'assurent que l'enfant a bien les affaires adaptées aux activités de la journée.

9h15 – 11h45 : déroulement des activités manuelles, culturelles ou sportives selon le programme établi. La préparation, l'aménagement des locaux, le nettoyage du matériel et le rangement font partie intégrante de l'activité. Les animateurs sont amenés à solliciter les enfants pour leur réalisation.

11h45 – 13h : temps méridien de repas. Les enfants passent aux toilettes, se lavent les mains et vont manger au restaurant scolaire de la municipalité. C'est un moment d'échange et de convivialité pendant lequel les animateurs inciteront les enfants à goûter à tout sans les forcer. Les animateurs s'assurent du bon déroulement du repas dans le calme.

13h – 14h15 : temps calme. Les enfants sont en activités calmes telles que la lecture, le dessin, les jeux de société. Ils peuvent également aller à l'extérieur sous la surveillance des animateurs. C'est un temps qui doit être réfléchi et préparé par les animateurs comme toute autre activité. Les tout-petits font la sieste.

14h30 – 16h30 : déroulement des activités. (Voir matin de 9h15 à 11h45)

16h30 – 17h : goûter. Le goûter est servi par les animateurs et fourni par l'accueil de loisirs. Il doit s'effectuer dans le calme.

17h – 18h : départ échelonné des enfants. Les responsables notent le départ de chaque enfant. Les animateurs doivent être à même de donner les informations sur le déroulement de la journée de l'enfant lorsque les parents viennent le récupérer. Si l'enfant est récupéré par une autre personne que les parents, les animateurs sont tenus de vérifier les autorisations. En cas de doute, ils doivent prendre contact avec le directeur de l'accueil de loisirs.

Les mercredis :

7h45 – 9h : accueil échelonné des enfants sur les différents sites selon leur tranche d'âge. Les responsables d'accueil prennent soin de cocher les enfants au fur et à mesure de leur arrivée. Ils vérifient auprès des parents s'il n'y a pas d'information particulière et s'assurent que l'enfant a bien les affaires adaptées aux activités de la journée.

9h15 – 11h15: déroulement des activités manuelles, culturelles ou sportives selon le programme établi. La préparation, l'aménagement des locaux, le nettoyage du matériel et le

rangement font partie intégrante de l'activité. Les animateurs sont amenés à solliciter les enfants pour leur réalisation.

11h30 – 12h30 : départ échelonné des enfants qui sont inscrits seulement le matin.

12h – 13h : temps méridien de repas. Les enfants passent aux toilettes, se lavent les mains et vont manger leur repas tiré du sac. Le repas est obligatoirement un pique-nique froid. Les animateurs s'assurent du bon déroulement du repas dans le calme.

13h – 13h30 : arrivée échelonnée des enfants inscrits seulement l'après-midi.

13h – 14h15 : temps calme. Les enfants sont en activités calmes telles que la lecture, le dessin, les jeux de société. Ils peuvent également aller à l'extérieur sous la surveillance des animateurs. C'est un temps qui doit être réfléchi et préparé par les animateurs comme toute autre activité.

13h45 – 15h30 : sieste pour les 3-4 ans ainsi que pour les enfants fatigués.

14h30 – 16h30 : déroulement des activités. (Voir matin de 9h15 à 11h45)

16h30 – 17h : goûter. Le goûter est servi par les animateurs et fourni par l'accueil de loisirs. Il doit s'effectuer dans le calme.

17h – 18h : départ échelonné des enfants. Les responsables notent le départ de chaque enfant. Les animateurs doivent être à même de donner les informations sur le déroulement de la journée de l'enfant lorsque les parents viennent le récupérer. Si l'enfant est récupéré par une autre personne que les parents, les animateurs sont tenus de vérifier les autorisations. En cas de doute, ils doivent prendre contact avec le directeur de l'accueil de loisirs.

IX. La récré des neurones.

Un temps d'accueil ludique et récréatif est organisé dans le temps périscolaire les lundis, mardis et vendredis de 16h30 à 18h.

Il consiste à recevoir 14 enfants afin de leur proposer des activités ou des jeux qui viennent enrichir leurs connaissances de manière ludique. Il est proposé par Sylvie Busutill et accessible à partir du CE1 jusqu'au CM2.

Tout comme pour les autres périodes d'accueil, des temps de préparation et d'évaluation sont prévus entre l'animatrice et la responsable de service.

X. Les séjours 11-17 ans.

A la demande des familles mais aussi par la volonté de notre projet, des séjours sont organisés chaque année pour les 11-17 ans.

Nous proposons un week end ski au mois de mars. Celui-ci permet aux jeunes de se retrouver le temps d'un court séjour pour pratiquer ensemble des activités auxquelles ils n'ont pas accès quotidiennement.

En été, 2 séjours de 4 jours et 3 nuits sont également proposés. Ils visent à être distincts par leur lieu géographique et par la nature des activités qu'ils proposent (mer-montagne ; activités nautiques-activités de montagne).